

*Initiatives ministérielles*

hommage, parce que ce sont des gens des communautés de mon comté, on a empêché, par exemple, la construction d'une cheminée, d'une fournaise à déchets, dans Overbrooks, qui avait été planifiée par le gouvernement régional, en plein centre d'une ville. On était pour bâtir une immense cheminée, brûler des déchets et déverser, Dieu sait combien d'agents toxiques parmi la population. Ce projet a été écarté parce que les gens se sont occupés de leur affaire. Ils ont fait des assemblées publiques, ils ont vu à consulter, ils ont vu à faire valoir leur poids.

Madame la Présidente, il est possible d'améliorer la consultation et la coopération dans un processus d'évaluation environnementale. Dans mon comté, j'ai des problèmes avec le transport interprovincial, le transport de camions, camions qui sont habituellement en provenance d'une région industrielle de l'Ontario, et qui veulent aller du côté du Québec, et qui se servent de l'axe Queensway-Dalhousie-Besserer-Cumberland-King Edward, pour prendre le pont Cartier-Macdonald pour aller livrer leur marchandise, soit à un moulin à papier, à une organisation ou une industrie du côté québécois. Il doit être possible de s'entendre entre les différents niveaux de gouvernement pour trouver des solutions au transport des matériaux et des autres produits qui parfois sont dangereux, toxiques, ou autres. Il doit être possible de s'entendre entre les niveaux de gouvernement, qu'il s'agisse du municipal, du régional, du provincial ou du fédéral, pour dire que l'on fait face à un problème sérieux au niveau environnemental. Un accident, et c'en est fait.

Tous les jours, dans ma circonscription, il y a entre 2 200 et 2 500 camions à l'heure qui empruntent l'axe que je viens de décrire entre le Queensway et le pont Cartier-Macdonald, dans mon comté, en plein centre de la Capitale nationale, Ottawa. Entre 2 200 et 2 500 camions par jour, cela représente environ 4 camions lourds qui déversent des polluants, qui font du bruit et qui sont une mesure parfois difficile à contrôler au niveau de la sécurité, et qui ont des accidents. Un incident malheureux et on va crier au meurtre. On dira qu'on n'y a pas pensé.

Ce projet de loi C-13, madame la Présidente, nous donne, du moins si je l'ai bien compris, l'occasion de travailler ensemble, de décider ensemble, de demander aux paliers gouvernementaux de s'entendre sur des solutions, sur des méthodes alternatives, par exemple, afin d'éviter aux générations futures le fardeau financier de dépolluer alors qu'on peut aujourd'hui, nous ici, prendre les mesures nécessaires pour réglementer en vue de bannir des agents susceptibles de polluer.

Certains prétendent que le projet de loi que nous avons devant nous donne trop de pouvoirs discrétionnaires au ministre et qu'il met même le gouvernement à l'abri des contestations judiciaires. Certes, le projet de loi C-13 changera certains comportements de certains gouvernements et de certaines agences. Cela changera

même peut-être le comportement du gouvernement fédéral lui-même qui n'est pas à l'abri de toute critique dans cette question.

Je me souviens, en 1987, en cette Chambre, la Banque du Canada avait été reconnue coupable de négligence dans le choix d'un transporteur illégal pour disposer de ses déchets toxiques. On s'en souviendra. La négligence a fait en sorte que le transporteur choisi a déversé 45 gallons de peinture, *varsol* et autres dissolvants dans un égout du chemin Power, à Gloucester. Cet égout est relié, comme on le sait, à l'usine de Green Creek Pollution Control, elle-même reliée à la rivière des Outaouais. Les ministères des Transports et Approvisionnement et Services avaient été accusés, eux aussi, d'avoir enfreint la loi en déversant des déchets toxiques et des produits chimiques dans la rivière des Outaouais.

Écoutez, madame la Présidente, ce qui s'est produit par la suite. Plutôt que d'accepter le verdict des tribunaux à l'effet que le gouvernement fédéral était coupable, le gouvernement fédéral s'est défendu en cour en prétextant que la loi provinciale et les lois provinciales en général ne s'appliquaient pas au gouvernement fédéral. Ceci se passait en 1987; donc, il n'y a pas des siècles que cela s'est produit, cela fait à peine quatre ou cinq ans.

Donc, madame la Présidente, il est important que nous, au gouvernement fédéral, prêchions non seulement par l'exemple, mais que l'on pratique aussi des mesures qui sont amicales à l'environnement. Il faut réglementer, mais également mettre en place des mesures administratives pour faire des choix éclairés dans l'attribution de certains contrats pour éviter, justement, que des ministères fassent des choses comme celle qui s'est produite en 1987.

Dans la même veine, Travaux publics Canada, un ministère important du gouvernement, devrait mettre la population de mon comté dans le jeu afin qu'elle puisse s'exprimer et prendre en considération non seulement les dangers environnementaux, mais également le bien-être des citoyens pour qui elle décide de faire certaines choses, notamment la vente de terrains. Dans mon comté, à Carson Grove, pas loin à l'est d'ici, Travaux publics Canada veut vendre, et la Société canadienne d'hypothèques et de logement vend du terrain pour développement domiciliaire ou autre, sans connaître l'impact de l'utilisation future qui sera faite de ces terrains.

• (1630)

Madame la Présidente, je pense qu'avec le projet de loi C-13, ces agences gouvernementales et ces ministères seront soumis, si le ministre le veut bien, à un examen rigide des objectifs et de l'impact environnemental.

Je pense à l'artère Vanier, dans mon comté, que bien des gens refusent d'accepter comme projet qui ferait le lien entre le Queensway et le pont Cartier-Macdonald pour permettre le transport interprovincial. Madame la Présidente, ça fait des années, ça fait 20 ans, à chaque